



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
26 août 2019
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Observations finales concernant le rapport valant
huitième et neuvième rapports périodiques du Bhoutan**

Additif

**Renseignements reçus du Bhoutan au sujet de la suite donnée
aux observations finales***

[Date de réception : 15 mai 2019]

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Renseignements au sujet de la suite donnée au paragraphe 19 e) des observations finales (CEDAW/C/BTN/CO/8-9)

Paragraphe 19 e) : Élaborer un plan clair assorti d'un budget adéquat pour la mise en œuvre de la loi de 2013 sur la prévention de la violence familiale, procéder à une évaluation des besoins en refuges pour les femmes victimes de violence dans l'État partie et fournir un financement aux organisations non gouvernementales qui gèrent ces refuges.

1. L'application de la loi de 2013 sur la prévention de la violence familiale et de la réglementation y relative est considérée comme hautement prioritaire et figure parmi les mesures prévues dans le douzième Plan quinquennal (2018-2023), dans le cadre duquel un budget y est spécifiquement alloué. Sur la base de consultations menées avec les acteurs concernés, plusieurs directives et instructions permanentes ont été élaborées durant la période considérée afin de fixer des normes minimales dans la fourniture de services aux victimes de violence familiale et de bien coordonner l'action des différentes parties prenantes travaillant sur cette question. Des indicateurs clefs de résultats ont été définis dans ce plan, qui prévoit par ailleurs la mise en place de services de médecine légale complets dans les hôpitaux centraux régionaux, la nomination de magistrats compétents pour juger les affaires touchant des femmes ou des enfants dans certains tribunaux de *dzongkhag* ainsi que la création de bureaux de la protection des femmes et des enfants dans tous les commissariats de police.

2. Un comité national pour le bien-être des femmes et des enfants composé de représentantes et représentants des autorités compétentes (Commission nationale pour les femmes et les enfants, Police royale du Bhoutan, Ministère de la santé et Université royale du Bhoutan) et des organisations non gouvernementales concernées (Respect, Educate, Nurture and Empower Women (RENEW)¹ et Nazhoen Lamtoen²) a été mis sur pied afin de garantir la bonne application de la loi et d'institutionnaliser l'appui apporté aux femmes et aux enfants nécessitant une prise en charge et une protection. De même, des comités chargés de la question des femmes et des enfants ont été créés dans les 20 *dzongkhags*³ et dans quatre *thromdes*⁴ afin d'aider la Commission nationale pour les femmes et les enfants à faire appliquer la loi sur la prévention de la violence familiale et à fournir, en temps voulu, des services adéquats aux victimes de ce fléau. Pour institutionnaliser le renforcement des capacités et la sensibilisation au niveau local, un programme visant à mieux faire comprendre les questions relatives au genre et à la protection de l'enfance, la loi sur la prévention de la violence familiale, la loi de 2011 sur la prise en charge et la protection des enfants, la loi de 2012 sur l'adoption, les instructions permanentes et directives applicables ainsi que les services disponibles, notamment le service d'assistance téléphonique gratuit (numéro 1098), a été mis en œuvre à l'intention des membres des comités de *dzongkhag* et de *thromde*. Ces derniers ont également été sensibilisés au Système de gestion centralisé, qui est un système intégré de collecte d'informations sur les cas concernant des femmes et des enfants mis en place par la Commission nationale pour les femmes et les enfants.

3. Une formation au Système de gestion centralisé a été organisée à l'intention des parties prenantes (Police royale du Bhoutan, Bureau du Procureur général, One Stop Crisis Center, commission Dratshang Lhentshog et autorités judiciaires). D'autres

¹ Organisation de la société civile qui œuvre en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles, en mettant l'accent sur les rescapées de la violence fondée sur le genre.

² Organisation de la société civile qui vient en aide aux enfants en difficulté ou en conflit avec la loi.

³ Circonscription administrative et judiciaire.

⁴ Municipalité.

séances de formation à la gestion des cas de violences faites aux femmes et aux enfants ont été dispensées aux personnes chargées de coordonner ces questions, qui exercent également les fonctions d'agent de protection ou de probation au niveau local, afin de les aider à mieux comprendre les lois et procédures.

4. La Commission nationale pour les femmes et les enfants collabore étroitement avec des organisations non gouvernementales en vue de mettre en place un système de prise en charge et de protection des femmes et des enfants qui soit efficace, fiable et accessible. Un accord de collaboration a été signé sous la forme d'un mémorandum avec RENEW afin d'améliorer l'efficacité des services d'hébergement fournis aux victimes de violence familiale et aux enfants en situation difficile. Sur la base de ce mémorandum, le Gouvernement a apporté, par l'intermédiaire de la Commission, un appui financier d'un montant de 1 300 000 ngultrum durant les exercices 2016/17, 2017/18 et 2018/19 afin de couvrir les frais de fonctionnement du refuge géré par cette organisation. Pour l'exercice 2019/20, ce montant, qui bénéficiera également à l'association Nazhoen Lamtoen, s'élèvera à 600 000 ngultrum.

5. Outre cet appui financier, une formation à la fourniture de soins a également été dispensée aux responsables des refuges afin de les aider à mieux prendre en charge les bénéficiaires de leurs services, en particulier les enfants. De même, un mémorandum d'accord a été conclu entre le Ministère de la santé et RENEW en vue d'améliorer la coordination et la collaboration entre l'Équipe spéciale multisectorielle⁵ et les responsables du Système d'assistance communautaire⁶ et de définir de nouvelles stratégies communes de lutte, au niveau local, contre les problèmes de société, en particulier la violence fondée sur le genre. Ce mémorandum a donné lieu à une collaboration plus étroite entre le Gouvernement et les organisations de la société civile, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions. Une étude est également menée en vue d'améliorer le mécanisme de coordination entre le Gouvernement et les organisations de la société civile, l'objectif étant de renforcer les services de protection fournis aux femmes et aux enfants nécessitant une prise en charge et un appui. De plus, la Commission nationale pour les femmes et les enfants a sensibilisé les organisations de la société civile aux directives concernant les accréditations relatives aux services d'hébergement et autres, ce qui permettra d'améliorer la qualité de leurs prestations.

6. Afin de combler le manque de données sur la prévalence de la violence contre les femmes et les filles dans le pays, une étude nationale a été menée en 2017 par la Commission nationale pour les femmes et les enfants en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec le soutien financier de l'agence autrichienne de coopération en faveur du développement. Cette étude, réalisée au moyen des questionnaires utilisés par l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre des études plurinationales sur la violence fondée sur le genre, portait sur 2 200 ménages et 2 184 femmes et filles. Le projet de politique nationale en faveur de l'égalité femmes-hommes qui a été soumis, pour approbation, à la Commission du bonheur national brut et au Cabinet, contient des directives en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Un plan d'action national sera également élaboré aux fins de l'application de cette politique.

⁵ Une équipe spéciale multisectorielle a été mise en place dans les 20 *dzongkhags*. Composée de représentants de tous les chefs de secteur et présidée par un Dzongda, elle a pour objectif de lutter contre le VIH/sida et d'autres problèmes de santé publique au niveau local.

⁶ Le Système d'assistance communautaire est un réseau de volontaires de RENEW qui luttent contre la violence fondée sur le genre au niveau local.

**Renseignements sur la suite donnée au paragraphe 19 f)
des observations finales (CEDAW/C/BTN/CO/8-9)**

Paragraphe 19 f) : Continuer à renforcer les capacités de la Police royale du Bhoutan et des autres organes chargés de faire respecter la loi s'agissant de prévenir et traiter les cas de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles par l'institutionnalisation de programmes de renforcement des capacités et l'augmentation du nombre d'unités de protection des femmes et des enfants.

7. La Division de la protection des femmes et des enfants créée au sein de la Police royale du Bhoutan supervise et coordonne le fonctionnement des trois groupes et 10 bureaux chargés de la protection des femmes et des enfants. Deux autres bureaux ont été mis en place en juillet 2018 et en février 2019, ce qui donne un total de 13 bureaux, tous dotés de personnel de police formé. La Police royale du Bhoutan a également commencé à recruter et à former plus de femmes. Celles-ci sont déployées dans les groupes et bureaux chargés de la protection des femmes et des enfants ainsi que dans les commissariats de police, afin de mettre en confiance les victimes de violence sexiste venues porter plainte. En avril 2019, la Police royale du Bhoutan comptait 553 femmes dans ses rangs (528 au rang de sous-officière ou à un rang inférieur et 25 au rang d'officière).

8. La Police royale du Bhoutan a élaboré, avec l'aide de ses partenaires, des procédures adaptées aux femmes et aux enfants, qui ont été incluses dans le programme de formation de l'Académie de police. De même, la loi de 2013 sur la prévention de la violence familiale a également été intégrée dans le programme de formation des recrues et des élèves officiers, de sorte que tous les policiers issus des instituts de formation ont une bonne connaissance de cette loi et des procédures susmentionnées.

9. Des programmes de renforcement des capacités cohérents sont régulièrement mis en œuvre à l'intention des responsables de la Police royale du Bhoutan afin de mieux leur faire comprendre les questions touchant les femmes et les enfants et de veiller à ce que les cas de violence fondée sur le genre soient gérés de manière adéquate et avec tact. Entre 2016 et 2018, dans le cadre de l'Australian Award Fellowship Program, 11 responsables ont été formés à l'application de la loi de 2013 sur la prévention de la violence familiale et de la loi de 2011 relative à la prise en charge et à la protection des enfants. Des responsables ont également été formés, en Australie et à Delhi, sur le programme global intégré de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants en période de conflit. Au cours de la période considérée, cinq officiers de la Police royale du Bhoutan ont eu la possibilité de suivre des séances de formation organisées au niveau international dans divers domaines (enquêtes sur les cas de violence fondée sur le genre constitutifs d'un crime au regard du droit international, pédopsychologie, soutien psychologique et réhabilitation et protection des victimes), l'objectif étant qu'ils puissent avoir une meilleure compréhension de ces questions en échangeant des données d'expérience avec d'autres pays. Une officière a également bénéficié d'un appui afin de pouvoir participer à une session de formation des formateurs visant à renforcer les capacités de la Police royale du Bhoutan en matière de protection de l'enfance.

10. Pour que les cas de violence fondée sur le genre soient bien gérés par les organes chargés de faire respecter la loi, une formation aux instructions permanentes relatives à la gestion des cas concernant des femmes et des enfants en situation difficile a été organisée à l'intention des officiers supérieurs de police et une campagne de sensibilisation à la question a également été menée à l'intention de tous les

commissaires de police. Cent soixante-dix agents et agentes de Police (108 hommes et 62 femmes) reçoivent actuellement une formation sur la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les violences sexuelles liées aux conflits. Un programme de sensibilisation à l'incidence négative de la violence familiale, en particulier sur les enfants, et à la nouvelle politique sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail a été mis en œuvre à l'intention des policiers et policières et de leurs conjoints et conjointes par une équipe d'officiers du quartier général de la Police royale du Bhoutan. Vingt-deux agents et trois agentes ont été formés à la prévention de la violence familiale et à la recherche de consensus par RENEW, en collaboration avec la Police royale du Bhoutan. Lancé par l'association en partenariat avec les acteurs concernés, le programme de promotion du consensus vise à fournir, en temps voulu, des services adéquats aux victimes de violence fondée sur le genre. Pour en assurer la durabilité, un mémorandum d'accord a été signé entre la Police royale du Bhoutan et RENEW et tous les commissaires ont été formés au traitement des cas de violence familiale en 2017.

11. Trois sessions de formation pratique à la lutte contre la traite des personnes ont été organisées à l'intention des organes chargés de faire respecter la loi, notamment le Bureau du Procureur général, la Police royale du Bhoutan, le Ministère du travail et des ressources humaines, le Département de l'ordre public, le Département de l'immigration, l'Institut juridique national du Bhoutan et la Commission nationale pour les femmes et les enfants. Les chauffeurs de taxi, le personnel hôtelier, les autorités locales, le personnel des lieux de divertissement, les agences de recrutement et les établissements scolaires ont été sensibilisés à la traite des personnes en 2018 par le Département de l'ordre public en collaboration avec la Commission nationale pour les femmes et les enfants, l'association RENEW et le Ministère de l'information et des communications.

12. Grâce à l'appui du Gouvernement, des agents de la Police royale du Bhoutan ont pu participer non seulement aux programmes de formation susmentionnés, mais aussi à des conférences, réunions et ateliers internationaux et régionaux, l'objectif étant de leur permettre d'échanger des connaissances et des données d'expérience. Un officier a pris part à la réunion consultative organisée à l'intention des membres de l'équipe spéciale en vue de mettre en place un système durable de protection des femmes et des enfants et un autre a assisté à la réunion régionale organisée en 2018 dans le cadre de la troisième conférence chargée d'examiner la question du genre et des armes en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Renseignements sur la suite donnée au paragraphe 29 b) des observations finales (CEDAW/C/BTN/CO/8-9)

Paragraphe 29 b) : Légaliser l'interruption de grossesse, notamment dans les cas où il existe des risques pour la santé de la femme ou des risques de graves malformations fœtales, et la dépenaliser dans tous les autres cas, veiller à rendre disponibles et accessibles des méthodes d'avortement modernes et médicalement sûres.

13. Le Code pénal du Bhoutan de 2004 stipule que l'interruption médicale de grossesse est autorisée lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste, lorsque la vie de la mère est en danger ou encore lorsque que cette dernière est dans un état mental instable. L'article 146 dispose que « *Toute personne est coupable de l'infraction d'avortement illégal si elle procède illégalement à l'avortement ou à l'expulsion d'un embryon ou d'un fœtus ou empêche la naissance d'un enfant vivant, sauf si cet acte est commis de bonne foi afin de sauver la vie de la mère, si la grossesse résulte d'un viol ou inceste ou si la mère ne jouit pas de ses facultés mentales* ».

14. Des directives relatives à la gestion des complications liées à l'avortement ont été élaborées à l'intention du personnel de santé.

**Renseignements sur la suite donnée au paragraphe 29 c)
des observations finales (CEDAW/C/BTN/CO/8-9)**

Paragraphe 29 c) : Prendre les mesures nécessaires pour lever les obstacles économiques et lutter contre la toxicomanie afin de réduire le taux de suicide parmi les femmes et les filles.

15. Le Gouvernement accorde un rang de priorité élevé à la prévention du suicide, en particulier chez les jeunes, et le taux de suicide figure maintenant parmi les indicateurs de résultats nationaux du douzième Plan quinquennal. L'objectif est de réduire le taux global de suicide pour le faire passer sous la barre des 12 personnes pour 100 000 habitants d'ici la fin de la période couverte par le Plan. Pour que les interventions soient menées de manière efficace et coordonnée, la priorité a été donnée à la mise en place d'institutions et de dispositifs compétents. Une unité de prévention du suicide dotée de ressources humaines qualifiées a été créée au sein du Ministère de la santé ; elle veille à la coordination et au suivi d'ensemble de l'exécution du Plan d'action pour la prévention du suicide. L'unité coordonne également les réunions de l'Équipe spéciale nationale de prévention du suicide, qui fournit des conseils techniques dans son domaine de compétence et surveille la situation au niveau du pays.

16. En 2017, une autre unité de prévention du suicide a été créée au sein du Groupe de la prévention du crime (Division de lutte contre la criminalité et des opérations) de la Police royale du Bhoutan afin d'accroître l'efficacité de l'intervention de la police en cas de suicide. Elle coordonne les programmes de renforcement des capacités des responsables de la police en matière de prévention et d'intervention et mène des initiatives de sensibilisation ciblées. Les membres des unités sont non seulement formés à la prévention du suicide mais aussi à la gestion des données relatives aux suicides, y compris aux tentatives de suicide qui sont signalées à la police. En outre, pendant la période considérée, une formation sur la prévention du suicide a été dispensée à 45 officiers et 688 sous-officiers.

17. Le 1^{er} janvier 2016, un registre des suicides a été mis en place dans les 20 districts aux fins de la collecte systématique d'informations sur le suicide au niveau national. Les informations recueillies pourraient orienter la formulation de politiques, de plans et de programmes appropriés.

18. L'accent a fortement été mis sur l'exécution d'interventions qui favorisent une attitude positive et une bonne santé et qui mobilisent les jeunes et leur permettent d'acquérir des compétences, des connaissances et des valeurs. À cet égard, une stratégie multisectorielle est en passe d'être adoptée, avec la participation des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment des institutions religieuses. Afin d'inculquer des valeurs positives aux jeunes, en particulier à ceux qui sont scolarisés, et de prévenir le suicide et les tentatives de suicide parmi cette population, des activités de promotion des valeurs culturelles et spirituelles sont menées dans toutes les écoles, sous la supervision de la Division du suivi de l'éducation du Ministère de l'éducation, qui examine les indicateurs de résultats annuels des écoles.

19. Compte tenu du rôle important des conseillers d'orientation scolaire dans la prévention du suicide et les interventions en cas de suicide dans les écoles et auprès des familles, les autorités se sont attachées à renforcer les capacités de ces conseillers et ont mis en place un dispositif permettant que les familles et les élèves concernés soient systématiquement redirigés vers des professionnels. Un formulaire et une liste

de vérification connexe ont été élaborés afin d'aider les conseillers à signaler les suicides ou tentatives de suicide et à orienter les personnes concernées vers les services d'aide appropriés. Une formation à cet égard a été dispensée à tous les conseillers. Les responsables de l'éducation au niveau des *dzongkhags* ou des *thromdes* coordonnent les services destinés aux écoles où il n'y a pas de conseillers d'orientation en faisant appel aux écoles voisines, et les conseillers sont épaulés par le Ministère de l'éducation.

20. En vue de mettre systématiquement en place des programmes de prévention du suicide dans les écoles, le Plan d'action pour la prévention du suicide a été diffusé lors de la conférence semestrielle des responsables de l'éducation de *dzongkhag* et dans le cadre du programme central d'immersion scolaire en 2016. Les intervenants de la conférence ont souligné la nécessité de favoriser le bien-être mental des élèves et, par la suite, 73 conseillers d'orientation scolaire et enseignants ont reçu une formation sur le sujet. En outre, la formation à la promotion de la santé mentale a été rendue obligatoire pour tous les conseillers certifiés par le Bhoutan Board of Certified Counsellors (BBCC), organisme créé en 2016 en vue d'augmenter le nombre de conseillers formés et d'élaborer des normes et un protocole de certification à l'intention des professionnels comme les psychologues, les travailleurs sociaux et les conseillers. Par conséquent, tous les nouveaux conseillers certifiés possèdent maintenant des compétences et des connaissances en matière de santé mentale. Des supports de formation standard sur la promotion de la santé mentale et la détection des facteurs de risque pouvant conduire à des changements de comportement, à la consommation de drogues et au suicide ont également été élaborés par le Ministère de l'éducation et distribués à toutes les écoles.

21. Sur la base des recommandations issues de la deuxième conférence des conseillers d'orientation tenue en 2016, une analyse de l'environnement scolaire axée sur le sentiment d'appartenance à l'école, le climat scolaire, les problèmes à l'école et l'efficacité des conseillers d'orientation a été effectuée. Elle a permis de recenser les forces, les lacunes et les possibilités que présentent les programmes, mais aussi les risques auxquels les élèves sont exposés de par leur comportement et leurs vulnérabilités.

22. Un cadre visant à promouvoir la sécurité et le bien-être des élèves est en cours d'élaboration à la suite de consultations avec 186 directeurs d'école, 20 responsables de l'éducation de *dzongkhag* et quatre responsables de l'éducation de *thromde*. Afin de veiller au bien-être des élèves, les conseillers d'orientation ont reçu une formation dans les domaines suivants : traumatismes et neurobiologie ; planification, conception et fourniture d'un soutien et de soins psychosociaux pour les enfants et les adolescents vulnérables. De plus, un programme d'entraide entre pairs a été lancé dans 119 écoles secondaires afin d'améliorer l'accès des élèves aux services de conseil ; 1 071 élèves ayant besoin d'aide ont ainsi été encouragés par leurs camarades à aller voir des conseillers d'orientation. En outre, les élèves issus de familles économiquement défavorisées peuvent entrer dans des « écoles centrales », établissements qui ont pour objet d'améliorer la qualité de l'éducation et d'y élargir l'accès, en particulier pour les enfants des collectivités rurales, et qui sont situées dans des zones faciles d'accès et dotées de ressources. Les élèves peuvent loger sur place et reçoivent gratuitement des uniformes, des vêtements de sport, des chaussures, du linge de lit et trois repas par jour. À l'heure actuelle, 64 écoles centrales accueillent environ 28 % de l'ensemble des élèves.

23. Afin d'améliorer l'accès des élèves aux services de conseil et de faire en sorte que les élèves aux tendances suicidaires et les autres élèves vulnérables soient rapidement repérés, un atelier a été prévu à l'intention de tous les enseignants des écoles publiques et privées afin d'inculquer à ceux-ci des compétences élémentaires

en matière de conseil. Un cadre de suivi a également été élaboré pour évaluer l'efficacité des initiatives et consigner toute information connexe. Il pourrait être utilisé pour orienter la formulation et la mise en œuvre d'initiatives similaires à l'avenir.

24. Des efforts sont faits pour faire participer les parents à des initiatives visant à empêcher les jeunes de se livrer à des comportements nuisibles et de se suicider et un cadre pour la participation des parents à l'éducation a été mis au point pour encourager et améliorer les relations entre parents et enfants. Au total, 182 professeurs du primaire ont reçu une formation en conseil, y compris en éducation parentale, et un programme d'éducation et de sensibilisation des parents d'élèves a été lancé dans 119 écoles secondaires. Il s'agit essentiellement de renforcer la capacité des parents de repérer les besoins mentaux, émotionnels et comportementaux des enfants. Dans le même ordre d'idées, un programme local de conseils en matière d'éducation s'adressant aux parents a également été mis sur pied ; il est actuellement élargi à un total de 12 collectivités dans tout le pays.

25. Une formation à la promotion de la santé mentale a également été dispensée aux membres du Système d'assistance communautaire, aux conseillers de divers organismes et à des professionnels de la santé afin d'accroître leur connaissance des problèmes psychosociaux et de les doter des compétences nécessaires pour repérer les personnes qui sont dans une situation difficile et qui risquent de se suicider et pour leur venir en aide.

26. Afin de prévenir les suicides et de réagir rapidement et efficacement au niveau local lorsqu'une personne se suicide ou risque de se suicider, une équipe composée de représentants des secteurs concernés et dirigée par le ou la *Dzongda*⁷ a été créée dans six *dzongkhags*. En plus des programmes de renforcement des capacités de l'équipe, tous les *Dzongdas*, les membres du Système d'assistance communautaire, l'Équipe spéciale multisectorielle et les chefs de secteur reçoivent des informations sur le Plan d'action pour la prévention du suicide.

27. L'accès des personnes dans le besoin aux services de soutien a été renforcé au moyen d'un service d'écoute téléphonique en cas de crise suicidaire (le 112) mis en place avec l'hôpital central national Jigmi Dorji Wangchuck et une formation appropriée a été dispensée aux responsables de cette ligne. De même, une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour les femmes et les enfants a été créée par la Commission nationale pour les femmes et les enfants en octobre 2018 et est également gérée par des conseillers qualifiés. La Commission et d'autres partenaires compétents fournissent des services adaptés mais orientent aussi les personnes concernées vers les professionnels appropriés.

28. Ces dernières années, le Gouvernement et des partenaires non gouvernementaux ont agi de concert pour réduire l'offre de substances psychotropes, mieux sensibiliser le public aux effets nocifs de la toxicomanie, venir en aide aux personnes qui risquent de sombrer dans la toxicomanie et élargir l'accès aux services de conseil et autres services de soutien.

29. Des conseillers d'orientation scolaire et des enseignants ont reçu une formation en complément des programmes de sensibilisation aux effets nocifs de la consommation de drogues menés dans les écoles par l'Agence bhoutanaise de contrôle des stupéfiants, la Police royale bhoutanaise et d'autres partenaires. Quatorze conseillers d'orientation et directeurs d'école ont été habilités à offrir des services de conseil en matière de toxicomanie après avoir suivi une formation sur le programme de traitement universel. Ils sont maintenant à même de repérer les personnes qui

⁷ Le ou la *Dzongda* est le ou la chef du district.

risquent de consommer de la drogue ou qui ont déjà commencé à en consommer et de leur apporter l'aide nécessaire.

30. Des groupes de soutien aux familles ont été mis sur pied dans les collectivités pour renforcer la participation de celles-ci à la prévention de la consommation de drogues chez les jeunes. Ils mobilisent des membres de la collectivité et des parents afin de repérer les jeunes vulnérables, d'empêcher ces derniers de se livrer à des comportements nocifs et d'offrir un soutien, y compris en orientant les personnes concernées vers les services compétents. Ces dernières années, un plus grand nombre de femmes ont participé à ces groupes, dont une dizaine, comptant 1 969 femmes, ont été établis dans les centres militaires.

31. En outre, pour renforcer les services d'appui aux toxicomanes, des centres d'accueil mobiles gérés par des conseillers qualifiés ont été créés dans huit *dzongkhags*. Des conseillères supplémentaires ont été recrutées et formées pour répondre aux besoins des femmes et des filles toxicomanes dans les centres de désintoxication.

32. Pour remédier aux vulnérabilités économiques et offrir de véritables possibilités d'emploi aux jeunes, le Gouvernement cherche à promouvoir l'enseignement technique et professionnel au même titre que l'enseignement général. Il s'agit d'une mesure phare du douzième Plan quinquennal. L'objectif est de résoudre les problèmes de qualité mis en évidence dans le Plan directeur sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels conçu par le Ministère du travail et des ressources humaines en 2016. Le Plan directeur prévoit des stratégies visant à créer un environnement favorable à l'égalité des sexes afin d'encourager les filles à suivre une formation professionnelle. Selon le Plan directeur du Bhoutan sur l'éducation (2014-2024) établi par le Ministère de l'éducation, 20 % des élèves qui ont quitté l'enseignement secondaire de deuxième cycle devraient avoir accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels d'ici à 2024.

33. Le Gouvernement accordera 1 000 bourses d'études à de jeunes chômeurs pour qu'ils étudient dans des instituts privés de formation technique et augmentera la capacité d'accueil des instituts de formation publics existants de 400 places au cours de la période couverte par le Plan quinquennal. Pour remédier à l'inadéquation entre les emplois disponibles sur le marché du travail et les compétences des demandeurs d'emploi, un enseignement technique et professionnel sera proposé en option dans les écoles d'enseignement général.

34. Le Gouvernement a également entrepris d'ouvrir des centres d'aide pour les jeunes qui créent leur entreprise ou l'ont lancée récemment. Les centres fournissent un appui aux jeunes entrepreneurs en mettant à leur disposition des installations abordables et des services communs liés au développement des entreprises. Le nouveau centre établi à Thimphou peut accueillir 30 start-ups et comprend également deux salles de formation et une salle de documentation. En avril 2019, 23 start-ups (créées par des jeunes et des femmes) suivaient un programme d'incubation d'une durée de deux ans dans le nouveau centre et huit autres dans le premier centre ; sept finiront le programme en juin 2019 et le reste en juillet 2020.

35. Pendant la période considérée, une formation professionnelle a également été dispensée à 900 femmes et filles vulnérables et défavorisées afin de leur donner les moyens de devenir financièrement indépendantes. Des initiatives visant à améliorer l'accès au financement, en particulier dans les zones rurales, sont également lancées pour donner aux femmes la possibilité de créer de petites entreprises. En 2017, l'Autorité monétaire royale a établi un programme de prêts destinés à des secteurs prioritaires afin de promouvoir les micro-, petites et moyennes entreprises, en particulier celles appartenant à des jeunes, à des femmes et à des personnes travaillant

dans le secteur agricole. L'organisation RENEW a également mis en place un programme de microcrédits à l'intention de la population rurale afin d'encourager l'épargne et de développer l'esprit d'entreprise. Au 31 mars 2019, 18 600 personnes réparties dans 10 *dzongkhags* recevaient de tels microcrédits.
